

RENOUVELLEMENT PASSEPORT POUR UN MINEUR

Pièce à fournir :

Si l'ancien passeport de l'enfant est sécurisé et périmé depuis moins de 2 ans	Si le passeport de l'enfant est périmé depuis plus de 2 ans...	
	... mais qu'il possède une carte sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans	... et qu'il ne possède aucun titre valide
Pré-demande en ligne via l' <u>ANTS</u> ou... Formulaire de demande CERFA <u>à remplir sur place</u>	Pré-demande en ligne via l' <u>ANTS</u> ou... Formulaire de demande CERFA <u>à remplir sur place</u>	Pré-demande en ligne via l' <u>ANTS</u> ou... Formulaire de demande CERFA <u>à remplir sur place</u>
Copie de l'ancien passeport (pages 1 à 3) <i>Restituer l'ancien passeport</i>	Copie de l'ancien passeport (pages 1 à 3) <i>Restituer l'ancien passeport</i>	Copie de l'ancien passeport (pages 1 à 3) <i>Restituer l'ancien passeport</i>
1 timbre fiscal à 1500 Fà partir de 15 ans <i>(à l'OPT ou aux services fiscaux)</i> Gratuit jusqu'à 14 ans	1 timbre fiscal à 1500 Fà partir de 15 ans <i>(à l'OPT ou aux services fiscaux)</i> Gratuit jusqu'à 14 ans	1 timbre fiscal à 1500 Fà partir de 15 ans <i>(à l'OPT ou aux services fiscaux)</i> Gratuit jusqu'à 14 ans
2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures	2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures	2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures
Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso)	Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso)	Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso)

<p><u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport</p> <p>copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale</p>	<p><u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport</p> <p>copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale</p>	<p><u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport</p> <p>copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale</p>
<p>Copie du justificatif de domicile* des parents (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso)</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p>	<p>Copie du justificatif de domicile* des parents (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso)</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p>	<p>Copie du justificatif de domicile* des parents (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso)</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p>

* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse	* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse	* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse
//	Copie de la carte nationale d'identité sécurisée et valide de l'enfant (recto/verso)	<p>Copie intégrale de l'acte de naissance</p> <p>originale de moins de 3 mois, avec filiation complète à demander à la mairie du lieu de naissance, au service de l'état civil coutumier, au bureau de Wallis ou au district de naissance</p> <p><u>Si l'enfant a été adopté :</u></p> <p>copie intégrale de l'acte d'adoption</p> <p><u>Si l'enfant a été naturalisé français:</u></p> <p>copie d'un document prouvant la nationalité française (Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation)</p>
<p>EN CAS DE PERTE : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une <u>déclaration de perte</u> (remise par la Mairie)</p>		
<p>EN CAS DE VOL : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une <u>déclaration de vol</u> ainsi que le <u>procès-verbal de vol</u> (établie par la police municipale ou la gendarmerie)</p>		

A savoir :

- Aucune photocopie ne sera faite par nos services ;
- La présence du demandeur du passeport est obligatoire lors du dépôt de la demande ainsi que celle de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) ;
- Il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel ;
- La durée de validité du passeport est de 5 ans pour les personnes mineures.

Dépôt des dossiers :

Hôtel de Ville
66 AVENUE DE LA VALLÉE - 98835 DUMBÉA

Cellule des titres d'identité: 41 40 31/ identites@ville-dumbea.nc

Ouvert du lundi au vendredi

De 7h30 à 15h30 (14h30 le vendredi)

Pour une demande de passeport d'urgence :

Renseignements auprès du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
Tél. : 26 63 00